

Questions réponses PARCOURSUP pour les formations de l'UNC

1. Quelles formations sont concernées par Parcoursup ?

Toutes les formations de l'université accessibles aux bacheliers (ou diplômés équivalents), en première année, sont inscrites dans Parcoursup. Ainsi, sont proposées pour la campagne 2018 (rentrée 2019) :

Des formations non sélectives

- Les licences (11 mentions) :
 - Droit
 - Économie et Gestion
 - Mathématiques,
 - Informatique,
 - Physique, chimie
 - Sciences de la vie et de la Terre
 - Histoire
 - Géographie
 - Lettres
 - Langues étrangères appliquées (2 parcours : anglais-espagnol / anglais-japonais)
 - Langues littéraires, civilisations étrangères et régionales (2 parcours : anglais / langues et cultures océaniques)

Des formations sélectives ou à capacité d'accueil limité

- La PACES (première année commune aux études de santé)
- Les DUT (diplôme universitaires de technologies) : MMI et GEA
- Le DEUST Géosciences appliquées
- Le CUPGE (cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles) avec 2 parcours : maths-physique / physique-chimie
- Le Diplôme universitaire « enseigner dans le premier degré » (grade licence)

Les autres formations universitaires (licences professionnelles, masters, etc.) et les préparations aux concours ne sont pas concernées puisqu'elles ne recrutent pas au niveau du baccalauréat.

2. À quelle période candidater sur Parcoursup ?

L'offre de formation ouverte dans Parcoursup est publiée sur la plateforme Parcoursup Nouvelle-Calédonie (dès le 10 août 2018).

Formulation des vœux	27 août 2018 au 02 octobre 2018
Confirmation des vœux	Jusqu'au 12 octobre 2018
Réponses apportées sur les formations de l'UNC	A partir du 03 décembre 2018

3. Quelles différences entre les deux parcours TREC 5 et TREC 7 et comment candidater en licence ?

Chaque mention de licence est proposée dans Parcoursup à travers 2 parcours TREC (trajectoires réussite pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie) :

- TREC 5 (en 5 semestres soit 2,5 ans) ;
- ou TREC 7 (en 7 semestres soit 3,5 ans).

Les deux parcours proposent les mêmes enseignements et conduisent à l'obtention du même diplôme national de licence.

- Les parcours TREC 5 sont exigeants, car très intensifs. Ils s'adressent aux étudiants les plus autonomes et qui peuvent mobiliser immédiatement une grande capacité de travail personnel.
- Les parcours TREC 7 sont plus progressifs, en permettant aux étudiants de s'adapter à leur nouvel environnement d'études et à l'exigence des formations universitaires. Ils incluent notamment un dispositif de soutien important lors du premier semestre de la formation, offrant ainsi la possibilité de consolider les connaissances et compétences nécessaires à la formation suivie et facilitant la transition entre le lycée et l'université. L'objectif de ces parcours est de favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants.
- Sur la plateforme Parcoursup, les candidats pourront donc formuler un vœu dans un parcours TREC 5 ou TREC 7 d'une licence.

4. Je suis ou j'ai déjà été étudiant à l'UNC. Dois-je m'inscrire dans Parcoursup ?

- OUI si vous candidatez dans une formation sélective mentionnée précédemment (voir la liste en réponse à la première question). Pour ces formations, vous devez passer obligatoirement par la plateforme Parcoursup.
- NON si vous poursuivez vos études dans une formation non sélective (2018 ou avant) : inutile de passer par Parcoursup. Que vous poursuiviez normalement votre cursus, que vous redoubriez votre première année ou que vous souhaitiez vous réorienter dans une licence, une procédure de réinscription vous sera proposée en dehors de Parcoursup (**donner les délais ou période de réinscription**).

5. Je suis ou j'ai déjà été étudiant dans un autre établissement. Dois-je m'inscrire dans Parcoursup ?

- OUI si vous candidatez dans une formation sélective mentionnée précédemment (voir la liste en réponse à la première question). Pour ces formations, vous devez passer obligatoirement par la plateforme Parcoursup.
- OUI aussi, si vous souhaitez vous inscrire en première année de licence.

Pour les candidats étrangers non titulaires d'un diplôme français équivalent au baccalauréat, nous vous invitons à consulter, sur Parcoursup, les modalités d'accès aux formations.

Pour les demandes d'admission directe en deuxième année (ex : L2, DUT2), il convient de se procurer une demande spéciale d'admission (disponible à compter du mois d'octobre 2018 sur le site web de l'université).

6. Puis je candidater dans plusieurs formations universitaires ?

- OUI. Vous pouvez solliciter une admission dans une ou plusieurs formations proposées par l'université dans Parcoursup.

Parcoursup permet de candidater dans 10 formations différentes (formations universitaires ou non universitaires). Vous pouvez ainsi candidater en licence et en DUT par exemple.

7. Si je formule un vœu dans un parcours TREC 5, dois-je également formuler un vœu dans le parcours TREC 7 de la même mention ?

- NON. Ce n'est pas nécessaire dans la mesure où la réponse de l'université à une demande d'admission dans un parcours TREC 5, après examen de votre dossier, sera OUI (admission dans le parcours TREC 5) ou OUI SI (admission dans le parcours TREC 7 de la même mention).

En revanche, si vous candidatez uniquement en TREC 7, vous serez admis de plein droit dans ce parcours.

8. Pourquoi faire un dossier pour un parcours TREC 7 puisque l'admission dans ce parcours est de plein droit ?

Si le contenu de votre dossier n'a pas d'incidence sur votre admission dans un parcours de licence TREC 7, il permet aussi à l'équipe pédagogique de mieux vous connaître et ainsi de mieux vous accompagner lors de votre entrée dans la formation.

9. Quels éléments sont examinés par l'université pour décider de mon admission dans une formation ?

Chaque vœu formulé par un candidat dans une des formations de l'université sera examiné par une commission pédagogique spécifique, constituée d'enseignants de la formation. Cette commission s'attachera à vérifier l'adéquation de votre candidature aux exigences de la formation, en se basant sur votre dossier Parcoursup (notamment les résultats obtenus dans votre parcours scolaire), votre projet de formation motivé et les éléments de la fiche « Avenir » renseignée par votre lycée.

10. Quelles sont les réponses qui peuvent être faites à mes demandes d'admission ?

Selon le type de formation pour laquelle vous candidatez et l'avis de la commission chargée d'examiner votre dossier, différentes réponses peuvent vous être faites :

- Dans les formations sélectives : 3 réponses possibles OUI (admission), NON (refus d'admission), EN ATTENTE (admission sous réserve de désistement d'autres candidats)
- Cas particulier de la PACES : 2 réponses possibles : OUI (admission), EN ATTENTE (admission sous réserve de désistement d'autres candidats)
- En licence : 2 réponses possible : OUI (admission), OUI SI (réponse uniquement à une demande d'admission en licence TREC 5 = refus d'admission en TREC 5 mais admission dans la même mention si inscription en TREC 7).

11. J'ai reçu une proposition d'admission dans une formation à l'université. Que dois-je faire ?

A partir du 3 décembre 2018, les candidats inscrits recevront une réponse de l'université pour chaque vœu formulé dans une formation de l'UNC mais aussi pour les formations non universitaires. En cas de proposition d'admission, il vous appartiendra de choisir la formation dans laquelle vous souhaitez vous inscrire.

Attention, vous ne disposez que **de quelques jours pour accepter une proposition** (voir calendrier Parcoursup). En cas de refus de votre part, ou en l'absence de réponse, vous perdrez définitivement le bénéfice de la proposition faite. Soyez vigilant et restez connecté !

Une fois la proposition acceptée par vos soins, vous recevrez un message vous indiquant comment préparer votre inscription administrative à l'université. Celle-ci se déroulera durant la deuxième quinzaine de janvier 2019.

Les formations débutent le 4 février 2019.

12. Je ne me suis pas inscrit dans parcourcup entre le 27 août et le 2 octobre 2018. Quelle solution ?

À compter du 13 décembre 2018, Parcoursup propose une phase complémentaire qui permettra aux personnes non inscrites en phase principale mais aussi aux candidats qui souhaiteraient formuler de nouveaux vœux de s'inscrire. Attention, seules les formations pour lesquelles il reste des places vacantes seront proposées dans Parcoursup en phase complémentaire.

13. Que faire si je n'ai reçu aucune proposition d'admission en réponse à mes vœux ou si je n'ai pas répondu dans les temps ?

D'une part, vous pouvez formuler de nouveaux vœux dans le cadre de la procédure complémentaire de Parcoursup à compter du 13 décembre 2018.

D'autre part, sous conditions, vous pourrez saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui examinera votre situation pour vous faire une proposition.